Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M. BUYTAERT Conseillers communaux ;
J-Y BROUET, Directeur général

OBJET : **Devis travaux forestiers – Exercice 2025**
Cantonnement de La Roche

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures et notamment l'article L1122-36 ;

Vu le devis estimatif dressé par le DNF – Cantonnement de LA ROCHE nous adressé en date du 03/10/2024, devis de travaux forestiers à réaliser durant l'exercice 2024 :
- Devis non subventionnable n°4 d'un montant de 110 012,20€ tvac

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 06/11/2024;
conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'absence d'avis du Receveur régional ;

Sur proposition du Collège Communal,
Après en avoir délibéré par oui, non, abstention,
DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis suivant :
- Devis non subventionnable n°4 d'un montant de 110 012,20€ tvac

dressé par le DNF – Cantonnement de La Roche.

Article 2 : D'inscrire la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux à son budget de l'exercice 2025.

Article 3 : De transmettre la présente, pour disposition, au Directeur du SPW – DNF – Direction de Marche-en-Famenne et aux services communaux des Finances et des Marchés publics.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre,
M.CAPRASSE

Projet de délibération